



D.2019.07.03.8.9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 03 Juillet 2019

8 – GESTION DU PATRIMOINE**8.9 – Extension des Garages Ateliers du Métro – Phase 2 : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché W 2018 13528 M – Lot n°14 - Mur coupe-feu conclu avec la société BOURDARIOS**

L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel		X (M. Briand jusqu'au point 9.4)	X (a/c du point 10)
BRIAND Sacha	X	X (M. Chollet a/c du point 10)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X (du point 1.1 au point 4.12 et du point 9.1 au point 9.4)	X (M. Grass a/c du point 5.1 jusqu'au point 8.9 et a/c du point 10)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X	X (M. André a/c du point 1)	
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Tisséo-Collectivités**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190704-20190703-8-9D-
DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2010.05.27.9.4 du 27 mai 2010, le Comité Syndical du SMTC a approuvé les programmes des extensions des ateliers de Basso Cambo et Borderouge et leur enveloppe financière.

Par délibération D.2011.03.28.1.1 du 28 mars 2011, le Comité Syndical du SMTC a approuvé l'attribution d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre au titulaire unique OTCE / LCR Architectures / XELIS / SOCOTEC Industries / SOCOTEC / SCO.

Par délibération D.2012.02.02.8.1 du 2 février 2012, le Comité Syndical du SMTC a approuvé le programme détaillé issu des études de diagnostic confiées au titulaire de l'accord cadre suscitée. Le programme détaillé proposait le phasage suivant des opérations :

Phase 1 : Etudes et Travaux de construction de nouveaux locaux Energie Voies et du nouveau magasin longue durée sur le site de Basso Cambo.

Phase 2 : Etudes et Travaux de l'extension de l'atelier Borderouge.

Phase 3 : Etudes et Travaux de l'extension principale de l'atelier Basso Cambo.

Par délibération D.2014.02.20.10.1 du 20 février 2014, le Comité Syndical a approuvé la modification de programme des extensions des garages ateliers Basso Cambo et Borderouge.

Par délibération D.2014.02.20.10.1 du 20 février 2014, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le dossier d'Avant-Projet Détaillé de la phase 2 des extensions d'atelier portant sur le site de Borderouge.

Par délibération D.2014.09.24.7.5 du 24 septembre 2014, le Comité Syndical a autorisé la signature de l'avenant n°3 au mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée M 2007-001 pour notamment y intégrer les modifications de programme de l'opération « Extension des Ateliers Basso Cambo et Borderouge », ajuster le planning de réalisation de cette opération, adapter la rémunération du mandataire et réviser l'enveloppe financière prévisionnelle en conséquence.

Le programme prévoit l'extension du hall de maintenance, la création de 2 voies d'atelier équipées permettant une maintenance à 26m. De plus, il est prévu la création de vestiaires douches sanitaires et autres locaux périphériques. La création d'un bureau de 20m² et la création d'un atelier énergie/voie est à faire dans la réserve de surface acquise par prolongation de la mezzanine à l'étage et par remaniement des surfaces au rez-de-chaussée.

Par délibération D.2018.12.12.8.3 du 12 décembre 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a autorisé Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec la société Bourdarios, le marché n° W 2018 13528 M, pour un montant de 315 233,13 € HT, pour les travaux du Lot 14 : Mur coupe-feu dans le cadre de la phase 2 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

L'avenant n°1 a pour objet d'intégrer au marché initial :

1. La suppression de prestations,
2. Des prestations complémentaires donnant lieux à la fixation de prix nouveaux global et forfaitaires,
3. Un rallongement du délai global en cohérence avec les modifications de prestations évoquées en sus.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190704-20190703-8-9D-
DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

L'incidence financière du présent avenant est de -3 965,75 € HT

Récapitulatif des montants :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------|
| 1) Montant du marché initial | 315 233,13€ HT |
| 2) Montant du présent avenant n°1 | - 3 965,75 € HT |

Montant total du marché (initial + avenant)	<u>311 267,38 € HT</u>
---	------------------------

Le montant du présent avenant n° 1 est ainsi arrêté à – 3 965,75€ HT et le montant initial du marché est porté de 315 233,13 € HT à 311 267,38€ HT soit une diminution de 1,26%.

Les modifications du marché mentionnées ci-dessus nécessitent de prolonger le délai global de 3 semaines. Le délai de livraison est désormais fixé au 09 Juillet 2019.

Il est donc proposé au Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) d'approuver l'avenant n°1 au marché W 2018 13528 M conclu avec la société BOURDARIOS.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

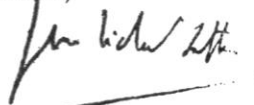
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché W 2018 13528 M conclu avec la société BOURDARIOS pour un montant de -3 965,75€ HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190704-20190703-8-9D- DE Date de télétransmission : 04/07/2019 Date de réception préfecture : 04/07/2019
--



ATELIERS DU METRO - BORDEROUGE

Création d'un mur coupe-feu Lot UNIQUE

AVENANT N° 1

Marche N° W 2018 13528 M

Titulaire : BOURDARIOS



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190704_20190703-8-9D-
DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfectorale : 04/07/2019



Article I. Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant n°1 a pour objet de commander et de supprimer des prestations prévues au marché initial. Le délai d'exécution est lui aussi modifié en conséquence.

Article II. Délais d'exécution

Le présent avenant a une incidence de 3 semaines sur le délai de livraison. Celui-ci est désormais fixé au 09 Juillet 2019.

Article III. Incidence financière**Les prestations suivantes sont supprimées :**

- **Suppression des travaux de fondations**

Montant total : - 11 006,86 € HT

Comprenant :

- **Moins-value pour terrassement**
Montant -1 435,26 € HT
- **Moins-values pour le réglage du fond de fouille**
Montant : - 691,88 € HT
- **Moins-values pour la réalisation du béton de propreté**
Montant : - 497,08 € HT
- **Moins-values pour la suppression des renforts filants**
Montant : - 8 382,64 € HT

- **Suppression du déplacement des skydômes**

Montant total : - 4 063,44 € HT

- **Suppression des reprises de peinture**

Montant total : -929,00 € HT

Le Cadre de décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du présent lot est complété par les éléments suivants :

- **Réalisation d'un flocage CF 1h sur les éléments de charpente au droit du mur crée Y compris mise en place de tôles pliées en protection sur une hauteur de 2m**

Montant total : 3 827,36 € HT

- **Réalisation de petits travaux d'amélioration**

Montant total : 2 145,46 € H.T

Comprenant :

- **Complément de peinture au sol y compris ponçage et préparation de support**
Montant : 955,26 € HT
- **Plus-value pour la pose de faïences complémentaires**
Montant : 545,20 € HT
- **Fourniture et pose de joints/cales pour protéger les câbles des angles saillants**
Montant : 245,00 € HT
- **Mise en place d'une peinture anti-corrosion sur profilés métalliques extérieurs**
Montant : 200,00 € HT

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190704-20190703-8-9D-
DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

- **Déplacement de la gaine électrique et du boîtier de commande du pont roulant**
Montant : 200,00 € HT
- **Plus-value liée à la modification des prestations d'éclairage des voies LV24 et LV25**
Montant : 6 060,73 € HT
 - **Plus-value pour la modification de l'armoire de câblage**
Montant : 286,01 € HT
 - **Plus-value pour la fourniture et pose de câble**
Montant : 3 238,40 € HT
 - **Plus-value pour la location de nacelle ciseau pour passage des câbles dans l'atelier**
Montant : 420,00 € HT
 - **Fourniture et pose de 2 mats candélabre pour fixation des luminaires**
Montant : 1 880,00 € HT
 - **Câblage de l'ensemble et mise en service**
Montant : 236,32 € HT

Le montant total de l'avenant N°1 au marché est fixé à – 3 965,75 € HT

Au vu des résultats des études d'exécution et des prix nouveaux, le nouveau montant du marché est de 311 267,38 € HT soit une diminution de 1,26% du montant initial du marché.

Article IV. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours fondés sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le 27/05/2019

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

TISSEO Ingénierie

Philippe BUCHBERGER
Directeur